

Ville de Gressy



Dossier de Présentation

Villes et Villages Fleuris





Gressy



Le canal de Clairefontaine – Maison de Pierre-Joseph Macquer



SOMMAIRE

I.	Présentation de la commune	4
A.	Le mot du maire	4
B.	Le conseil municipal et son fonctionnement.	5
C.	Situation géographique	8
D.	Culture	9
E.	Social.....	12
II.	DEMARCHE DE LA VALORISATION ENVIRONNEMENTALE	15
A.	Motivation et objectifs	15
III.	ACTEURS ET RESSOURCES UTILISEES.....	16
IV.	ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE	17
V.	GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS.....	19
A.	La tonte.....	19
B.	Gestion de l'eau.....	19
C.	Désherbage, émolage	19
D.	Environnement.....	19
E.	Fleurissement	20
F.	Démarche environnementale	22
VI.	QUALITE DU CADRE DE VIE ET DE L'ESPACE PUBLIC	22
VII.	NOS ESPACES VERTS EN PHOTO	23
VIII.	L'EAU, FIL CONDUCTEUR DE NOTRE ENGAGEMENT	27
IX.	PLAN DE LA VISITE	31



I. Présentation de la commune

A. Le mot du maire

C'est avec une grande fierté que la commune de Gressy présente son dossier de participation 2026 au concours des Villes et Villages Fleuris.

Notre village rural de Seine-et-Marne, peuplé d'un peu plus de 800 habitants, s'étend sur 330 hectares dont près de 60 hectares urbanisés. Depuis plusieurs années, notre engagement constant en faveur de la qualité du cadre de vie et de l'embellissement de notre commune est récompensé par l'obtention de nos trois fleurs régionales, distinction qui honore l'ensemble des Gressiaques.

À travers le fleurissement, l'entretien des espaces publics et la préservation de notre environnement, nous souhaitons offrir à chacun un cadre harmonieux, accueillant et respectueux de notre identité rurale. Notre parc communal de six hectares, véritable écrin de verdure, les massifs fleuris de la mairie, de l'école, de l'église Saint-Denis, de la place des fêtes ainsi que les nombreuses allées du village participent à cette volonté permanente d'allier nature, patrimoine et convivialité.

Le fleurissement de Gressy s'intègre naturellement dans un environnement agricole, forestier et bucolique qui fait le charme et l'authenticité de notre commune. Cet engagement quotidien est porté par les élus, les agents municipaux, les bénévoles associatifs et les habitants qui contribuent tous, à leur manière, à préserver et embellir notre cadre de vie.

Parce que le respect des lieux de mémoire fait également partie de notre conception du bien-être collectif, une attention toute particulière est portée à notre cimetière communal. Chaque année, à l'occasion de la Toussaint, chaque tombe est fleurie d'un chrysanthème afin d'honorer dignement le souvenir de celles et ceux qui nous ont précédés.

Au-delà du fleurissement, notre démarche traduit avant tout une volonté de vivre ensemble dans un environnement apaisé, durable et chaleureux, où la nature conserve toute sa place au cœur du village.

Jean-Claude Geniès, Maire de Gressy.



B. Le conseil municipal et son fonctionnement.

La commune de Gressy est administrée par son maire, Monsieur Jean-Claude GENIES, 4 adjoints et un conseiller délégué :

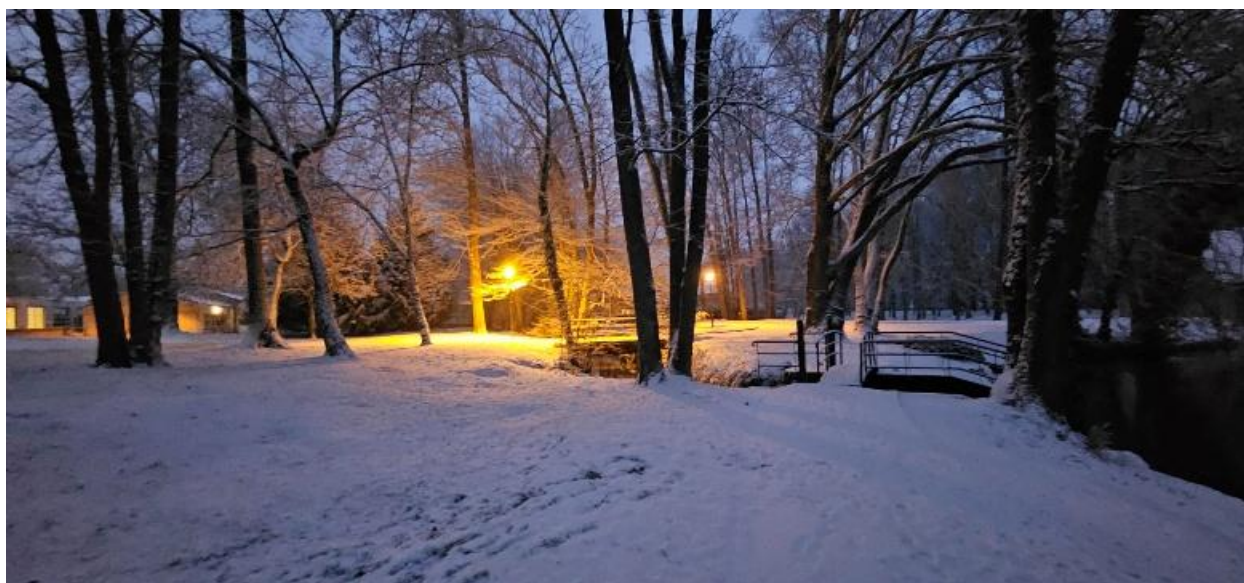
- Un premier adjoint est en charge de la propreté urbaine, de la gestion du personnel technique, du plan communal de sauvegarde et de la commission de sécurité publique comprenant la sécurité des biens et des personnes, la vidéosurveillance, l'eau potable et l'assainissement.
- Un deuxième adjoint est chargé des affaires scolaires, de la petite enfance et de l'accueil de loisirs, ainsi que des personnes âgées.
- Un troisième adjoint est délégué à l'urbanisme, aux grands projets, aux infrastructures et transports, à la trame verte et bleue.
- Un quatrième adjoint a reçu les délégations à la vie associative, au suivi des travaux intérieurs, aux fêtes et cérémonies, et aux permis de louer.

Le conseiller délégué a en charge le conseil municipal des enfants, le sport, les nouvelles technologies et le suivi des situations de logements insalubres.

Des commissions municipales se réunissent régulièrement pour étudier les projets qui sont ensuite présentés en conseil municipal pour validation.

Un conseil municipal des enfants composé de 7 membres a été mis en place et est renouvelé chaque année.

La commune dispose de 13 employés municipaux dont 3 contrats aidés.

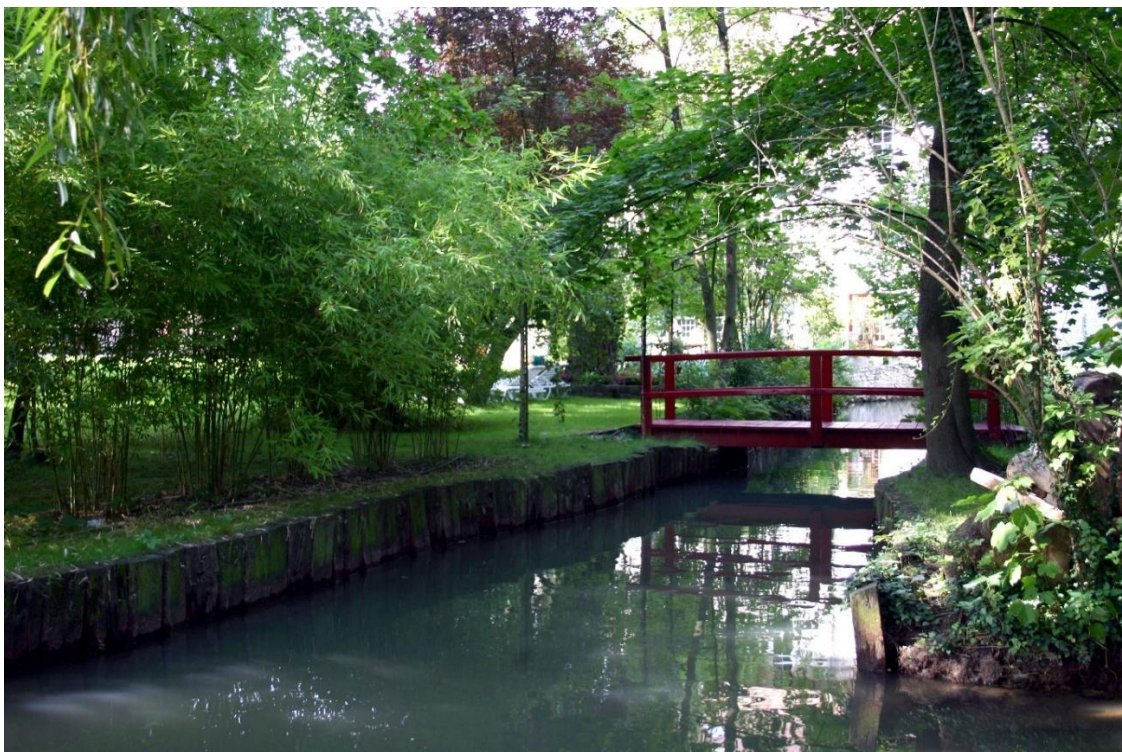




Gressy



Parvis de la mairie de Gressy



Le Pont Rouge



Nouvelles plantations de l'avenue du Château après réaménagement 2025



Gressy

C. Situation géographique



Gressy est un village de construction récente de près de 900 habitants, situé au nord de la Seine et Marne, à une dizaine de kilomètres de l'aéroport de Roissy Charles De Gaulle.

Il est entouré de villes plus importantes (Mitry-Mory, Claye-Souilly, Villeparisis)

Sa superficie couvre 330 hectares dont 60 sont construits soit 266 habitants au km².



Gressy

Plus de 80% du territoire communal est constitué de terres agricoles.

Il est traversé par la rivière « la Beuvronne » qui se sépare en deux bras, l'un qui poursuit sa route vers Claye-Souilly et la Marne et l'autre qui alimente le canal de l'Ourcq qui borde la commune, après avoir alimenté l'étang du Parc Macquer

Il fait partie de l'arrondissement de Claye-Souilly, et de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (42 communes, l'une des plus importante de France en nombre d'habitants : 360000)



Photo aérienne de Gressy

D. Culture

Si Gressy m'était contée

GRESSY vient du latin graciacum « lieu de grâce », c'est-à-dire, lieu privilégié, agréable.

Selon certains documents, il est probable, puisqu'une hache polie ainsi qu'un coup de poing ont été découverts, que ce lieu était habité dès la préhistoire.

Au moyen âge, après la constitution en 1135 d'une communauté rurale qui créa 7 paroisses dont Claye, Gressy et Souilly, c'est en 1180 que la période historique de la commune de Gressy commence.



Raoul de Gressy, petit seigneur de ce lieu béni fonda l'église dédiée à Saint-Denis et y installa deux moines augustins venant de l'abbaye de Chaage à Meaux. Raoul de Gressy avait une fille Eustachie qui épousa Guillaume Cornélio, seigneur de Compans. Ils continuèrent l'œuvre de construction de l'église qui fut bénie par l'évêque de Meaux, Simon 1er en 1189, date à laquelle arriva un troisième chanoine. Cette église fut détruite par la foudre au XVIIème siècle, mais restaurée aussitôt. Elle abrite avec d'autres œuvres d'art, l'énigmatique pierre tombale de Pierre de Gressy que le visiteur trouvera sur le côté gauche en pénétrant dans l'édifice. De plus en plus effacée par le temps la belle écriture gothique du XIVème siècle nous suggère le tombeau d'un croisé de l'ordre des templiers de retour de terre sainte.



Intérieur rénové de l'Eglise Saint-Denis – Pierres tombales XIIIème siècle – Tableau « Vierge à l'Enfant » XVIIIème siècle



C'est au milieu du grand siècle de Louis XIV qu'apparaît la famille de Frémont originaire de Normandie.

Robert de Frémont dont la famille et ses descendants résideront à Gressy jusqu'au XVIIIème siècle a sa pierre tombale à côté de Pierre de Gressy. Il fit construire une grande maison



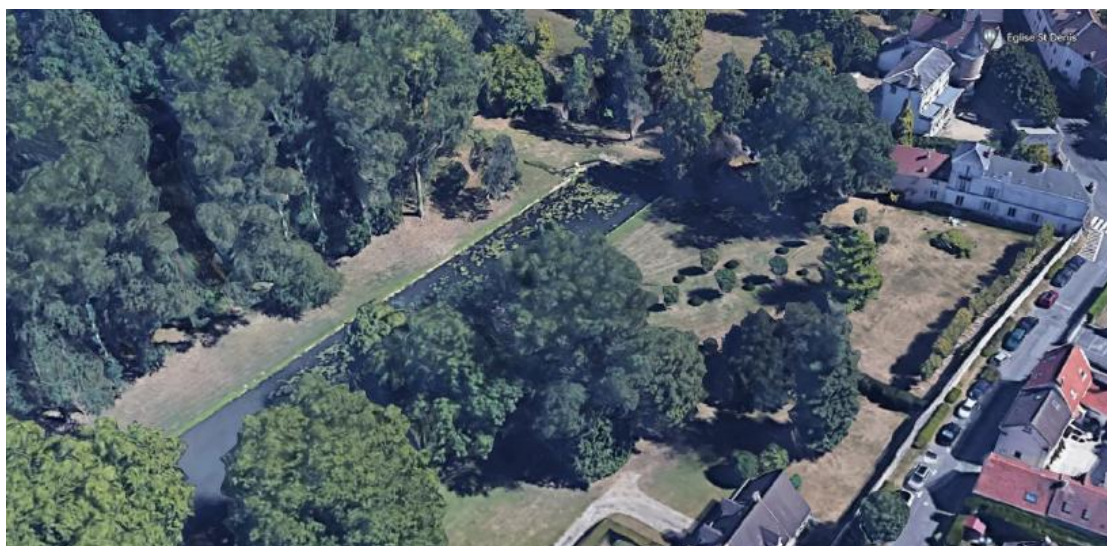
Gressy

bourgeoise du nom de « Clairefontaine ». Il y fera dessiner un parc ; planter des arbres et creuser deux canaux selon la technique LE NÔTRE.

Il fit construire une ferme importante dite « ferme du château » qui après la décision de son propriétaire d'en arrêter l'exploitation, sera transformée en 1992 en hôtel de luxe 4 étoiles.

Après 1750, le comte de Pons-Saint-Maurice, lieutenant général des armées du roi, entre en possession du fief de Gressy. Mécène, il est le protecteur de Carmontel (1717-1806) peintre, graveur, auteur dramatique et dessinateur de jardins.

C'est à Gressy que résidait Pierre-Joseph Macquer (1718-1784), célèbre chimiste et pharmacien qui aimait à y recevoir certains personnages du monde des sciences tels que Baumé, Cadet, Lavoisier et Tillet.



Parc de Clairefontaine en vue aérienne et entrée de la propriété actuellement en cours de réfection menée par les propriétaires sur les conseils des Architectes des Bâtiments de France (2026)



Gressy

E. Social

La commune dispose :

- D'une école primaire (école André TURCAT) allant de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. 135 enfants sont inscrits pour l'année 2025/2026. Ces enfants peuvent y déjeuner dans une restauration scolaire encadrée par 4 employés municipaux. Un service d'étude avec l'aide aux devoirs y est proposé de 16h 30 à 18h.



L'école de Gressy porte le nom d'André Turcat, pilote d'essai de Concorde. Inaugurée en 2006, nous avons eu l'honneur d'accueillir ce grand pilote qui a coupé le ruban inaugural en notre compagnie. A noter la constitution des grilles de clôture de l'école réalisée par un atelier rémois et faite de « Concorde » entremêlés.



- D'un service de garderie (de 7h à 8h et de 16H30 à 18h30)
- D'un centre de loisirs sans hébergement (agrément CAF)

Le conseil municipal des enfants est à l'origine de plusieurs projets qui ont vu le jour et notamment :

- Une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans,
- Un city stade moderne permettant la pratique du football, du hand-ball, du basket et du volley-ball.
- La confection et la pose de nichoirs pour la protection ornithologique (mésanges, rouges-gorges, chardonnerets en sont les principaux bénéficiaires)

La commune dispose également de 3 courts de tennis et d'un club house situé dans le parc Macquer.

L'animation du village, outre les manifestations organisées par la commune (fête des voisins, fête de l'école, fête du village...) est le fait de trois associations :

- Le Groupe d'Animation de Gressy (GAG) qui est multi-activités (sport, culture ...) et multi-âges (adultes, enfants)
- Gressy d'Hier et d'Aujourd'hui qui organise pour les personnes âgées des parcours de marche, des voyages en France ou à l'étranger, des sorties cinéma ou théâtre...
- La Coopérative scolaire qui organise les fêtes de Noël et de fin d'année scolaire en liaison avec les enseignants

Par ailleurs, un service d'assistance aux personnes âgées est mis en place permettant l'aide à la constitution de dossiers, l'obtention d'un système de télé assistance médicalisée, mais également le portage de repas.

Depuis 2018 ans, le village dispose d'une maison de santé regroupant un médecin, deux infirmières, un ostéopathe, une pédicure podologue et une psychologue. A signaler que cet équipement a été conçu par la seule volonté de la municipalité de Gressy sans aucune aide des institutionnels habituels.

Un local de 10m² reste disponible pour accueillir un nouveau professionnel de santé ou autre.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres, gratuits et ouverts à tous. Si la commune est propriétaire du bâti, la gestion a été prise en charge dans le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. A noter que cette structure a implanté à Gressy une micro-crèche communautaire regroupant 10 berceaux.



Gressy





II. DEMARCHE DE LA VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

A. Motivation et objectifs

La commune s'est engagée, depuis toujours dans l'aménagement et la gestion raisonnée de ses espaces communaux afin d'offrir à ses habitants un cadre où il fait bon vivre, embelli par un fleurissement respectueux de notre environnement.

La participation au concours des villes et villages fleuris depuis de nombreuses années nous a permis d'obtenir une première fleur en 2012, une deuxième en 2015, et enfin une troisième en 2018.

A ces récompenses dont nous sommes fiers, s'est ajouté le prix de l'arbre saluant l'entretien de notre parc et du traitement de notre espace arboré.

Notre stratégie est guidée par :

- La plantation de massifs de plantes annuelles et vivaces ainsi que d'arbustes demandant un entretien faible et peu gourmands en eau.
- L'abandon d'usage de pesticides. A noter que la commune a reçu un trophée Zéro Phyt'Eau du Conseil Départemental en 2022 et qu'elle poursuit et amplifie sa politique dans ce domaine de protection de la nature
- L'utilisation par l'entreprise d'entretien de matériel adapté pour le désherbage (désherbage thermique et mécanique)
- Fauchage raisonné,
- L'utilisation de paillis de fibre coco pour conserver l'humidité de la terre.
- La remise en fonction d'un puits en nappe phréatique dont l'eau non-consommable ne sert qu'à l'arrosage et au nettoyage permettant ainsi une économie substantielle du réseau

S'ajoute à cela, l'entretien d'un millier d'arbres demandant chaque année le besoin d'élagage ou d'abattage quand cela s'avère nécessaire. A noter que chaque arbre abattu est systématiquement remplacé.

Enfin, l'entretien de l'étang d'un hectare qui accueille canards, poules d'eau, cygnes, et poissons (du gardon à la carpe) ainsi que des deux berges de la Beuvronne qui entourent notre parc en font un lieu de promenade apprécié des Gressiaques et des visiteurs.

NB : nous avons, avec l'accord de la fédération de pêche de Seine et Marne interdit la pêche dans la Beuvronne à la sortie de l'étang depuis qu'il nous a été signalé ce lieu comme espace de reproduction de la truite fario.



III. ACTEURS ET RESSOURCES UTILISEES

La commune dispose de 4 employés municipaux à temps complet.

Ils ont pour mission l'entretien du village, le maintien de la propreté, l'entretien des bâtiments communaux, l'élagage des arbres de taille moyenne, la décoration du village en période des fêtes.

Ils sont chargés également de l'entretien du cimetière.

Ils réalisent deux fleurissements par an, un fleurissement d'été (plantation début mai) et un fleurissement d'hiver, moins fourni (en octobre) en favorisant des espèces vivaces.

Au total, la surface fleurie est de l'ordre de 1500 m² avec un remplacement progressif des plantes annuelles par des vivaces.

Ils ont également en charge l'installation et l'entretien de 70 jardinières réparties sur le territoire de la commune.

Enfin, devenue tradition depuis quelques années, la municipalité fleurit de chrysanthèmes la totalité des tombes du cimetière pour la Toussaint, initiative très appréciée de la population. la municipalité met à leur disposition tout le matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs missions (tracteur, tondeuses, taille-haie, débroussailleuse...).



Concernant les travaux de gros-œuvre, la commune a passé un accord avec une entreprise « Lachaux paysages » chargée d'entretenir les 65000 m² d'espaces verts que constituent le parc, les 5 placettes à l'intérieur du village ainsi que le bêcheage des sols, la taille des arbustes et l'entretien des terrains de pétanque.



L'entretien des rivières échoit au syndicat de la « Haute et Basse Beuvronne » qui intervient en accord avec la commune.

Une fois par an, en général en septembre, l'école, les élus et les parents sont mobilisés à l'initiative du conseil municipal des enfants, pour une grande opération de ramassage des déchets dans le parc et sur les berges du canal de l'Ourcq.

Le guide de bonne conduite distribué à l'ensemble des habitants et le journal local « Gressy flash » rappellent les devoirs et obligations des administrés, la participation de tous étant nécessaire pour permettre au village de conserver sa qualité de vie, et sa propreté.

IV. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

Les services techniques de la commune sont en contact permanent avec la population et se tient à son écoute pour faire remonter en mairie toute demande ou toute idée d'amélioration de l'environnement.

Le nettoyage de la commune nécessite la présence des équipes pour le ramassage quotidien des poubelles, des petits élagages, du ramassage des feuilles.

Elles sont chargés également de l'entretien des massifs (élimination des fleurs fanées, arrosage, replantation) et de la taille de petits arbustes.

L'information sur la qualité de l'environnement est l'affaire de tous, commune, enseignants, habitants.

Comme de nombreuses communes, hélas, nous sommes victime de dépôts sauvages sur notre territoire. Nous bénéficions des services de la Communauté d'Agglomération et du Syndicat de Traitement des Déchets, le SIGIDURS, qui depuis 2025 résorbent ces dépôts grâce à une nouvelle compétence initiée.

La communication de la commune sur l'environnement est constante et bien acceptée par les administrés heureux de conserver un cadre de vie agréable.



Gressy





V. GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS

A. La tonte

L'entreprise extérieure à laquelle nous avons confié le gros entretien du village entame la campagne de tonte vers le 15 mars pour la terminer au mois de novembre.

Une quinzaine de passages sont prévus par contrat pendant cette période avec des passages moins fréquents pendant les mois de juillet et août.

Chaque passage s'étale sur 4 ou 5 jours en fonction de la quantité de travail à effectuer. La surface de tonte est de 6500 M2, une partie du parc étant laissée en jachère pour favoriser le développement d'espèces rares (orchidées sauvages), et la protection des insectes.

A compter du mois de décembre, l'entreprise entreprend le ramassage des feuilles (3 à 4 passages) avant d'effectuer la taille des arbustes, le bêchage des massifs et le démoussage des trottoirs et des allées.

B. Gestion de l'eau

La commune a remis en état un puits érigé en 1934 dont l'eau est destinée à l'arrosage des végétaux.

Afin d'éviter une consommation trop importante d'eau, il est décidé l'apposition de paillage et la mise en place de plantes moins gourmandes en eau.

De plus une étude pour l'installation d'une goutte à goutte dans les massifs est en cours avec un arrosage de nuit pour éviter l'évaporation.

C. Désherbage, émoussage

Ils font partie des missions confiées à notre fournisseur extérieur.

La commune étant classée zéro phyto, nous veillons à ce qu'il utilise les moyens adéquats et ne se serve que de produits autorisés.

De plus, la commune vient de s'équiper d'un désherbeur à air chaud.

D. Environnement

L'entretien, l'abattage des arbres morts ou devenus dangereux, l'élagage et les dessouchages sont confiés à une entreprise spécialisée, sélectionnée par la Communauté d'Agglomération, ces activités ne pouvant être exercées par nos employés municipaux que sur des sujets de 6 m maximum.



Un audit de nos arbres est effectué à notre demande auprès de l'ONF qui établit un rapport circonstancié et nous conseille sur les actions à mener en prenant en compte les essences locales.

La tonte ne s'étend pas à la totalité du parc, une partie étant laissée en jachère pour conserver une certaine biodiversité.

Une opération « un arbre, un enfant » a été instituée en 2027. Elle consiste à planter un arbre pour chaque naissance d'un enfant. Gressy compte chaque année une vingtaine de naissances.

Enfin, l'implantation de nichoirs a été réalisée.

E. Fleurissement

Le choix des fleurs, la plantation et l'entretien des massifs sont assumés par notre équipe de 4 employés municipaux dont deux sont qualifiés en espaces verts, sous la responsabilité d'un responsable titulaire d'un BEPA et auquel la municipalité fait totalement confiance.

Ils réalisent deux fleurissements par an, un fleurissement d'été (plantations début mai) et un fleurissement d'hiver (en octobre/novembre) en favorisant des espèces vivaces.

La qualité du travail et la créativité de l'équipe nous ont permis d'obtenir la distinction de « Village 3 Fleurs » en 10 ans.



Gressy





L'engagement de la municipalité en faveur du milieu naturel se traduit par la mise en place d'une trame « verte et bleue ».

Cette trame est un outil d'aménagement du territoire constitué d'ensembles naturels terrestres et aquatiques et de corridors les reliant.

La commune se porte systématiquement acquéreur, avec l'appui du conseil régional, des zones sensibles susceptibles d'être dégradées ou détruites.

A noter que les zones agricoles qui représentent 80 % du territoire communal sont protégées dans le cadre du PLU pour une période de 30 années.

Enfin, Gressy entretient le passage sur son territoire de la « Scandibérique », chemin de randonnée à vélo reliant le nord de la Scandinavie à Saint-Jacques de Compostelle.

VI. QUALITE DU CADRE DE VIE ET DE L'ESPACE PUBLIC

La municipalité tient à la qualité de vie de ses administrés et s'est engagée dans :

L'entretien et la propreté de l'espace public,

- L'enfouissement des réseaux électriques et la disparition des fils nus,
- La rénovation de l'avenue du château et de l'esplanade de la mairie,
- L'entretien continu de l'école et l'adhésion aux nouvelles technologies
- La réfection de l'église Saint-Denis (XIIème), richesse architecturale et patrimoniale
- La rénovation de la salle des fêtes après 40 ans de bons et loyaux services
- L'entretien permanent du parc Macquer, promenade préférée de nos habitants,
- La création d'une piste cyclable entre Gressy et Mitry Mory avec le concours de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
- L'implantation de mobilier urbain dans le parc Macquer
- La protection des animaux et notamment des oiseaux
- L'aide aux administrés en difficulté et notamment les personnes âgées dépendantes
- La mise à disposition à tarif réduit de la salle des fêtes pour l'organisation d'évènements privés (mariages, anniversaires, ...)

La commune de Gressy va conclure en juillet 2026 la modification de son Plan Local d'Urbanisme. Parmi les projets figure la construction d'un petit immeuble de 9 appartements contigües à l'agrandissement d'une quinzaine de chambres et d'un spa à l'hôtel « Le Manoir de Gressy ». Un petit parc public complètera ce projet.

De plus, il est envisagé la construction d'une quinzaine de maisons individuelles qui viendra compléter le bâti existant au nord du village sans en détruire ni l'architecture, ni l'harmonie.

Des études sont en cours pour la création d'un petit immeuble d'une trentaine d'appartements dans une propriété à vendre au centre du village.



VII. NOS ESPACES VERTS EN PHOTO





Gressy





Gressy





Gressy





VIII. L'eau, fil conducteur de notre engagement

À Gressy, l'eau n'est pas seulement un élément du paysage : elle constitue l'âme de notre territoire, un patrimoine naturel exceptionnel qui façonne depuis des siècles notre identité et guide aujourd'hui encore les choix de la municipalité.

Traversée par le Canal de l'Ourcq et par la Beuvronne, notre commune entretient une relation privilégiée avec cette ressource essentielle à la vie. Cette richesse naturelle, héritée des générations passées, nous confère une responsabilité : celle de la préserver, de la valoriser et de la

transmettre.

Au fil des mandats, les équipes municipales qui se sont succédé ont fait de la protection de l'eau un axe majeur de leur action. Cet engagement se traduit par des réalisations concrètes et des projets ambitieux.

La commune mène actuellement une opération de protection de sa source historique afin d'en préserver durablement la qualité et l'environnement immédiat. Elle a également entrepris le réaménagement et la réouverture de son ancien puits alimenté par la nappe phréatique, véritable témoin de l'histoire locale et support de sensibilisation aux ressources souterraines.

L'étang naturel communal, d'une superficie d'un hectare, fait lui aussi l'objet d'une attention particulière. Véritable refuge de biodiversité, il constitue un espace préservé où la faune et la



flore peuvent s'épanouir dans un équilibre respectueux des milieux aquatiques. Son entretien raisonné privilégie les équilibres naturels et contribue à la préservation des espèces.



Au-delà de ces aménagements, notre démarche vise à développer une véritable culture de l'eau auprès des habitants. Chaque projet est conçu pour rappeler que cette ressource, longtemps considérée comme acquise, est aujourd'hui plus que jamais précieuse. Face au changement climatique, aux épisodes de sécheresse et aux enjeux de préservation de la biodiversité, la protection de l'eau devient un devoir collectif.

Cette philosophie irrigue l'ensemble de notre politique environnementale. Les espaces verts sont pensés pour limiter les consommations,

favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie et accompagner le développement d'une végétation adaptée aux évolutions climatiques. La nature n'est plus simplement décorative : elle participe pleinement au fonctionnement écologique du territoire.

À Gressy, fleurir le village ne consiste pas uniquement à embellir le cadre de vie. C'est avant tout révéler la richesse de notre patrimoine naturel, protéger les ressources qui nous entourent et transmettre aux générations futures le respect de l'eau, source de toute vie.

Parce que préserver l'eau, c'est préserver l'avenir.

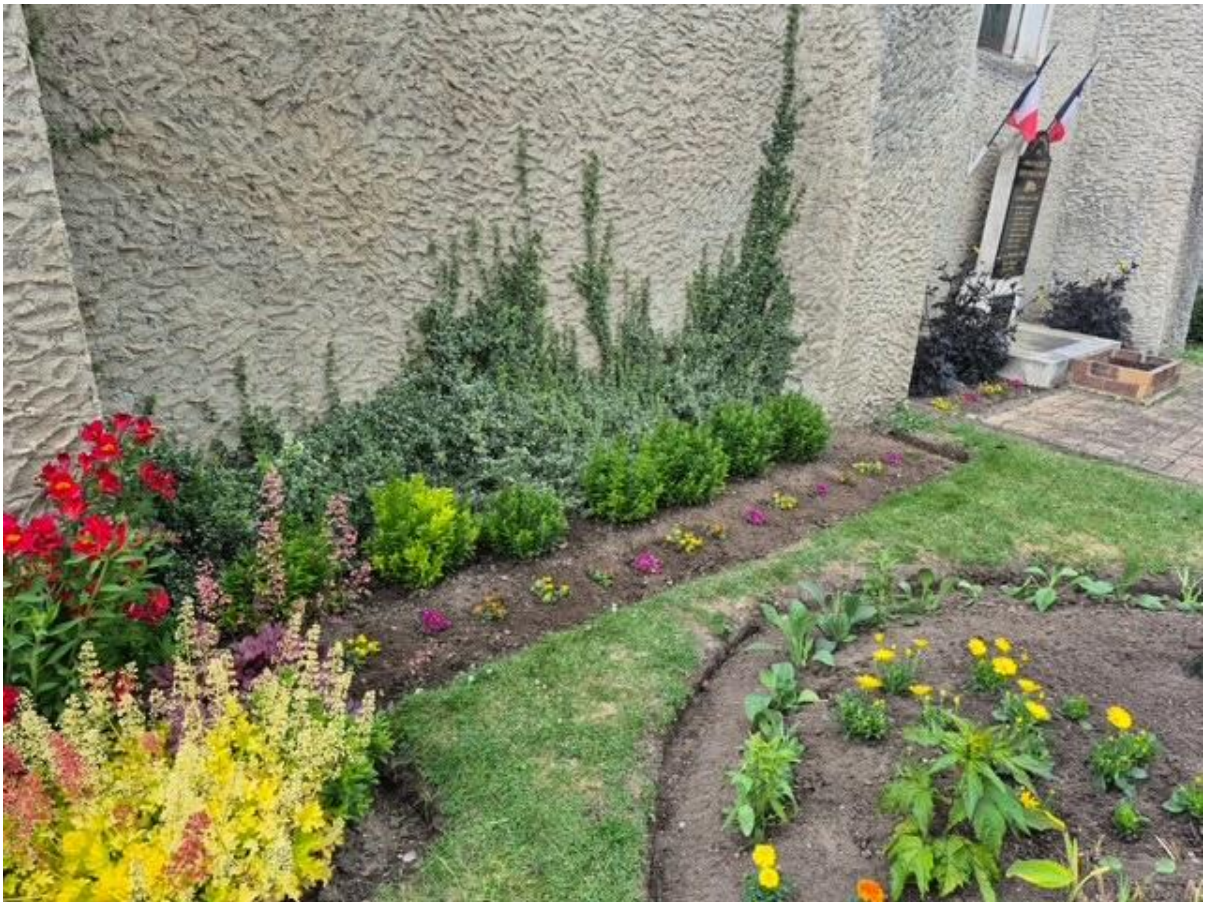


Gressy





Gressy





IX. PLAN DE LA VISITE



1	Accueil en Mairie
2	Visite du Parc communal dit « Parc Macquer »
3	Avenue du Château
4	Parc immobilier de La Rosée
5	Domaine de l'Orme, allée d'Apollon
6	Place Athéna
7	Domaine de La Garenne, avenue de Vesta
8	Cimetière
9	Parc immobilier de La Garenne



Gressy



La plaine agricole de Gressy – Bord du RD139 entre Gressy et Mitry-Mory

**GRESSY, commune rurale,
vous remercie de votre visite !**